

**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie
Paris-Rungis et de son quartier**

Séance du Comité syndical du 14 avril 2023

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Délibération n°2023-04

17 AVR. 2023

Objet : Budget primitif 2023

Le 14 avril 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin, sa Présidente.

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 28

Nombre de membres présents : 16 puis 17

Nombre de membres représentés : 5

Présents : Jean-Daniel AMSLER, Patrick ATTARD, Régine BOIVIN, Stéphanie DAUMIN, Chantal GERMAIN suppléante de Richard DELL'AGNOLA, Ségolène de LARMINAT Michel JOLIVET, Nathalie LAVILLE, Michel LEPRETRE, Patrick LEROY, Bruno MARCILLAUD, Antoine MORELLI, Karine BASTIE suppléante de Mélanie NOWAK, Sabine PATOUX, Evelyne RABARDEL, Nicolas TRYZNA, Metin YAVUZ,

Pouvoirs de Jean-Pierre BARNAUD pour Nicolas TRYZNA, Véronique BASTIDE pour Bruno MARCILLAUD, Hélène de COMARMOND pour Stéphanie DAUMIN, Audrey PULVAR pour Nathalie LAVILLE, Marie-Christine SEGUI pour Jean-Daniel AMSLER,

Excusés et absents : Vincent BEDU, Antoine BRUNO, Clément DECROUY, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Bruno HELIN, Vincent JEANBRUN

Le quorum étant atteint,

M. Nicolas TRYZNA a été désigné secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5111-1 et L.5722-1,

Vu l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier,

Vu les statuts du Syndicat et notamment les articles 7-3 et 11,

Vu la délibération n°2023-01 prenant acte du débat d'orientations budgétaires,

Ayant entendu le rapport de Madame la Présidente,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

VOTE A L'UNANIMITE

DECIDE

Article unique :

Approuve, chapitre par chapitre, le budget primitif 2023 du Syndicat qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges générales	297 480.00 €	R 002 Excédent fonctionnement	82 691.35 €
012 Dép. personnel	275 522.85 €	74 Dotations & participations	506 500.00 €
65 Autres charges	700.00 €		
68 Dotation amortissement	15 488.50 €		
Total	589 191,35 €	Total	589 191.35 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 immobilisations incorporelles	775 455.00 €		
21 Immobilisations corporelles	6 148 827.60 €	R001 Excédent Invest.	10 125 397.02 €
23 Immobilisations en cours	11 216 602.92 €	040 Dotation amortissement	15 488.50 €
		13 Subventions d'investissement	8 000 000.00 €
Total	18 140 885.52 €	Total	18 140 885.52 €

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

17 AVR. 2023

La Présidente

Par délégation,

